

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**CC-20190708-011**

**du 08 juillet 2019**

**n°011**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**

**GRAND  
 CHATELLERAULT**  
 COMMUNAUTÉ  
 D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRÉSENTS ( 52 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

**POUVOIRS ( 15 ) :** L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD  
 P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND  
 C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT  
 M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS  
 F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
 T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD  
 D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT  
 G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY  
 B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE  
 A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON  
 L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET  
 P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU  
 JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT  
 JP. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE  
 Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

**EXCUSES (15) :** M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Tarifs d'occupation du domaine public du site de la Manufacture d'Armes de Châtellerault**

*La Manufacture d'Armes de Châtellerault est une zone d'intérêt communautaire depuis 2001. Son entretien et sa gestion sont du ressort de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault. Il lui appartient également de déterminer les conditions de mise à disposition et d'utilisation de cette zone lors de manifestations.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif au paiement d'une redevance pour toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique,

**VU** l'article 3.III 8 des statuts de Grand Châtellerault relatif à l'entretien et la gestion de la zone de la manufacture à Châtellerault ,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir un tarif d'occupation du domaine public pour les activités marchandes pouvant se dérouler sur le site de la Manufacture d'Armes de Châtellerault,

Objet	Durée	Unité	Tarifs
-------	-------	-------	--------

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**CC-20190708-011**

**du 08 juillet 2019**

**n°011**

**page 2/2**

Redevance du domaine public du site de la Manufacture d'Armes de Châtellerault	Jour	Forfait de 1m <sup>2</sup> à 8m <sup>2</sup>	24,75 €
	Jour	Au delà de 8 m <sup>2</sup>	0,31 €/m <sup>2</sup>

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cet objet.

La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

